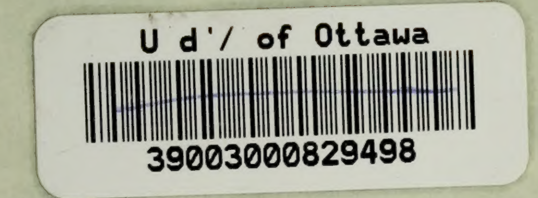
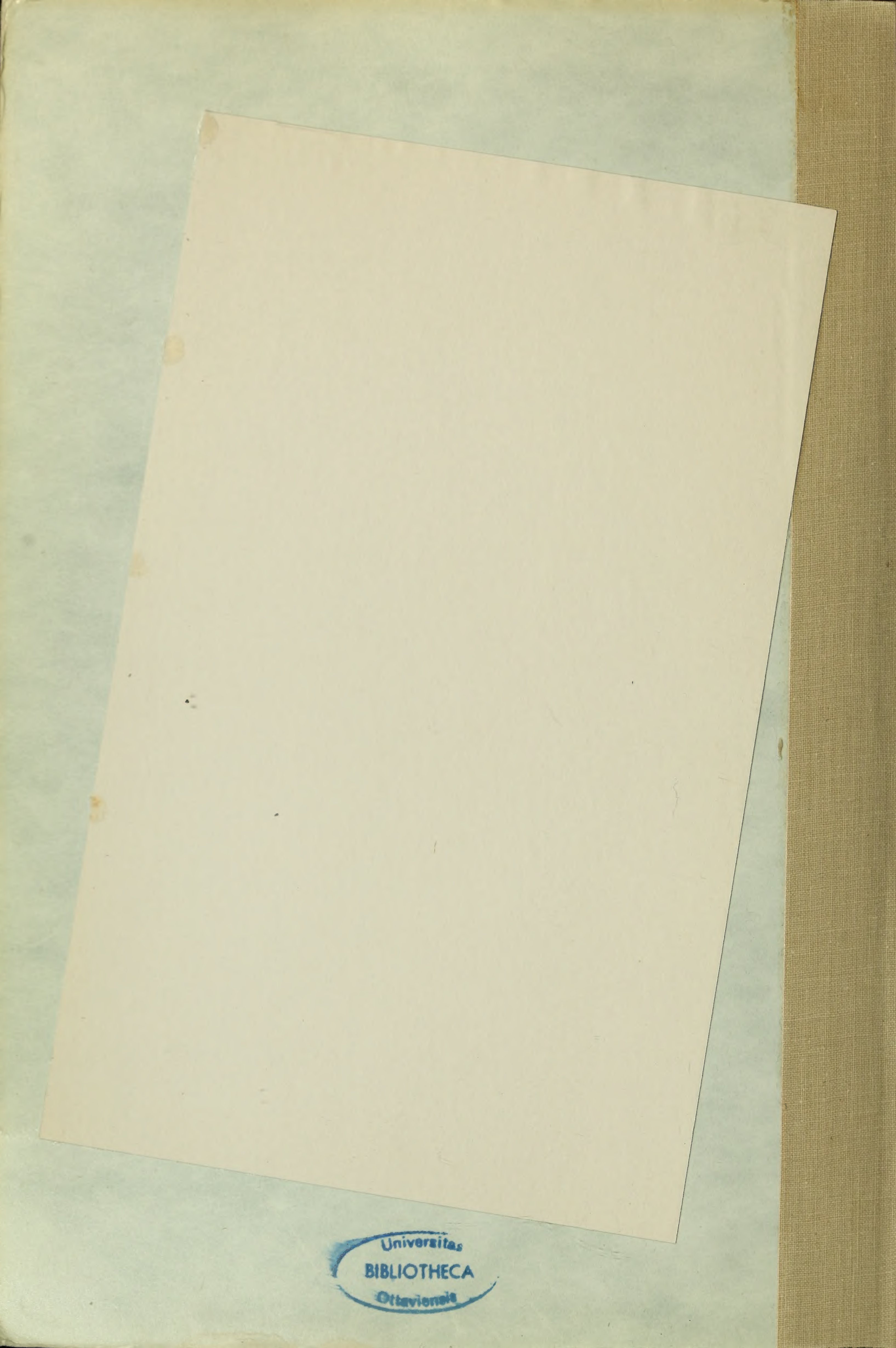
M. Lacombe

La Vie conjugale au XVe siècle




Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

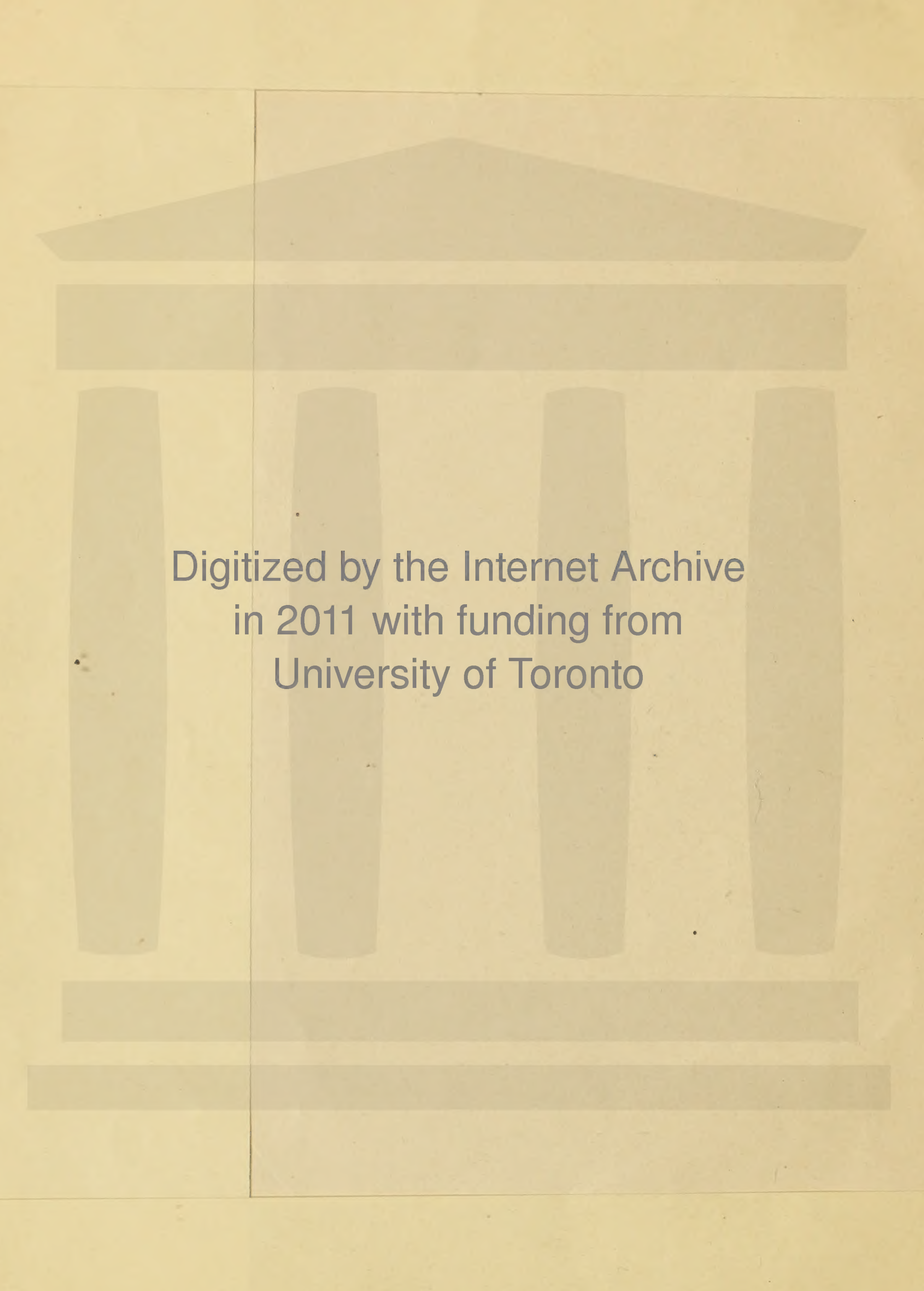
M. LACOMBE

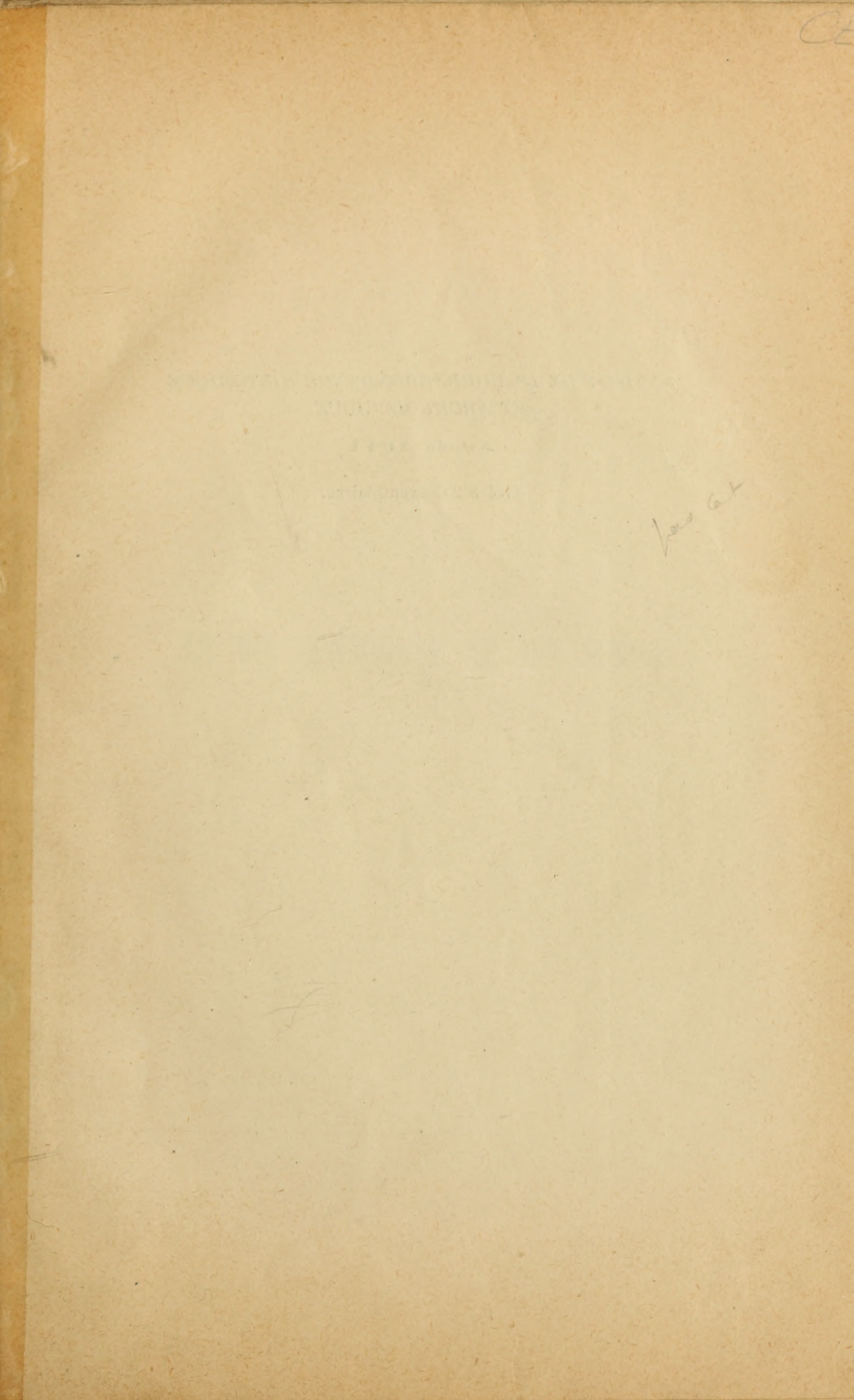
LA VIE CONJUGALE AU XVᵉ SIÈCLE



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911





EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Année 1911

Tiré à 250 exemplaires.

LA VIE CONJUGALE AU XVe SIÈCLE

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

Essai sur la coutume poitevine du mariage au début du XVIIIe siècle, d'après le vieux « Coustumier de Poictou » (1417). 1910, fort volume in-8 raisin de xvii-580 pages. 15 fr.

M. LACOMBE

LA VIE CONJUGALE AU XVe SIÈCLE



PARIS
LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1911



LA VIE CONJUGALE

AU XV[e] SIÈCLE

Les sciences morales et leur histoire captivent notre esprit peut-être surtout parce qu'elles révèlent le mieux ce qu'il y a de plus attachant pour nous dans nos éternelles recherches : l'état intime de l'âme humaine, c'est-à-dire l'homme lui-même, tel qu'il se comporte, à travers les âges, avec sa destinée. En scrutant la psychologie des ancêtres, c'est notre propre histoire dont nous surprenons la trame cachée.

L'histoire du droit, et spécialement du droit matrimonial qui étudie le point de mœurs si délicat qu'est le mariage, nous permet de suivre, malgré les obscurités du passé, l'évolution incessante de l'esprit humain, de ses conceptions, de ses aspirations.

Mais, si l'histoire des institutions nous renseigne sur les manifestations publiques de cet esprit, sur l'organisation civile de la vie familiale, elle ne nous fait cependant point pénétrer dans le secret de l'existence quotidienne, elle ne nous montre point comment, dans l'intimité du foyer et du cœur, l'on comprenait et l'on pratiquait le mariage.

Un historien du milieu du siècle dernier, peut-être trop méconnu, Monteil, l'avait bien vu. On avait fait, disait-il(1), l'*histoire de la France*, de ses rois, de ses guerres, de ses institutions .., mais on n'avait pas fait l'*histoire des Français*, on n'avait pas cherché à savoir comment avaient vécu nos pères dans l'humilité et la monotonie de la vie de chaque jour, suivant la condition sociale où ils étaient nés et la profession qu'ils avaient embrassée ; on n'avait pas pensé à évo-

(1) Amans Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers états... aux cinq derniers siècles* (12 vol. Paris, 1846). Préface.

quer les éléments de bonheur et de malheur qui s'étaient combinés pour leur rendre l'existence gaie ou triste, agréable ou pénible.

Dans cet ordre d'idées, un petit livre des premiers temps de l'imprimerie, qui eut jadis de la célébrité et qui est intitulé : *Les Quinze joyes de mariage*, nous fournit sur la vie conjugale au xv[e] siècle d'assez curieux renseignements (1). Nous avons cru qu'ils méritaient d'intéresser le lecteur.

D'abord, quel est l'auteur ? A quelles sources a-t-il puisé ses informations ?

L'anonymat couvre son nom. Peut-être doit-on attribuer cet ouvrage à Antoine de La Sale, déjà auteur de *La plaisante Chronique du petit Jehan de Saintré* et des *Cent Nouvelles nouvelles*. Si, toutefois, cette paternité peut être contestée, il faut avouer qu'elle est en tous points digne de l'un des meilleurs conteurs du Moyen-Age, dont la verve, spirituelle et fine, a déjà la saveur rabelaisienne.

Mais si nous ne pouvons identifier notre auteur avec certitude, il s'est lui-même, au cours de sa rédaction, suffisamment fait connaître, pour qu'il nous soit permis d'apprécier la valeur de ses renseignements.

Il ne fut jamais engagé dans les liens du mariage, dit-il, « pource que il a plu à Dieu de moy mettre en autre servage, hors de franchise et que je puis recouvrer (2). »

(1) Incunable imprimé « à Paris par Jehan Treperel, demourant sus le Pont Nostre-Dame à l'Ymage Sainct Laurent » vers 1499. C'est l'édition que nous suivrons dans notre étude.

Ce livre avait déjà paru dès 1464 en manuscrit (manuscrit de Rouen).

V. aussi les éditions :

1) N° 18099 à la Bibl. nationale, in-f°, Lyon, 1480-1490;
2) London, chez Wynken of Worde, 1509, in-4° ;
3) Paris, 1595, in-12° ;
4) Rouen, 1596 et 1606, in-12 ;
5) Lyon, P. Rigaud, 1607, petit in-8° ;
6) Paris, Rolet Boutonné, 1620, in-12°, par Fr. de Rosset ;
7) Lyon, Claude Nourry, 1700, in-4°, goth. ;
8) Lyon, Olivier Arnoullet, in-4°, s. date ;
9) La Haye, 1726 ou 1734, in-12°, par Le Duchat ;
10) Paris et Chartres, Techener, 1837.

Cf. encore à ce sujet : *Joyeusetez, facecies et folastres imaginacions de Caresme Prenant, Gauthier Garguille, Guillot Gorju, Roger Bontemps, Turlupin, Tabarin, Arlequin Moulinat.* Edit. Techener, 16 vol. in-16, Paris, 1829-1834. — Notre auteur des *Quinze joyes* est, lui, un véritable peintre de mœurs.

(2) F° III r°-v°.

Nous serions assez tenté de croire qu'il sut habilement ne prendre de la volupté que les charmes. Sa documentation sur les petites scènes de la vie de ménage, sur les mille roueries et les grâces félines de la femme, la complaisance avec laquelle il s'étend sur les aventures intimes du beau sexe ; la pitié, trop outrée pour n'être pas ironique, dont il accable les maris infortunés, et l'apparence bonasse dont il les affuble, tout en semblant avoir grand souci de leur dignité conjugale ; la conception singulière qu'il se fait des rapports entre les hommes et les femmes et qu'il exprime en ces termes dont la naïveté cache mal le cynisme : « Par raison », — explique-t-il (1), — « ung homme doit souffire à une femme ou nature n'auroit pas bien proposecionné ses choses ; et s'il ne luy suffisoit, je croy que Dieu et l'Eglise ordonneroient que chescun en eust deux ou autant qu'il souffiroit... » ; tout cela conduit à penser que le vieil auteur fut un de ces « gallans » et « joletrins » (2) qu'il sut si bien dépeindre, « allans et venans par les rues », toujours à l'affût de bonnes fortunes ; un de ces papillons lascifs qui aiment à folâtrer à roses que veux-tu ; un de ces coucous égoïstes qui, sans vouloir s'embarrasser de liens gênants, vont, sans pudeur comme sans scrupule, s'installer dans le nid du voisin y savourer le fruit d'autrui.

Mettons qu'il fut, dans le sens le plus moderne du mot, un fervent autant qu'intelligent libre-unioniste...

Cette éducation un peu spéciale le mettait bien à même de décrire les scènes de la vie conjugale qu'il n'avait point connues par une expérience personnelle, mais dont il avait recueilli le récit, — avec quelle saveur ! — sur les lèvres mêmes d'une belle sans cruauté. Et c'est bien un demi-aveu qu'il laisse échapper quand, parlant du plan de son livre, il dit : « Ay advisé que en mariage a XV sérimonies, selon ce que je puis savoir pour l'avoir veu et ouy dire à ceulx qui le sçavoient bien (3). »

L'ouvrage porte ce titre : *Les quinze joyes de mariage*. En l'inscrivant en tête de son traité, notre conteur n'a fait, dit-il, qu'imiter « aucunes dévotes personnes pensans à la

(1) F° XXII v°-XXIII r°.
(2) F° XIII v°.
(3) F° III v°.

Vierge Marie, et considérans les grandes joyes qu'elle povoit avoir durant les saintz mystères, qui en l'Annunciacion, en la Nativité et en l'Assumption et en autres qui ont mis en nombre les quinze joyes ; au nom et par honneur desquelles quinze joyes plusieurs bons catholiques ont fait plusieurs belles oraisons et dévotes à la louange de Nostre-Dame (1). »

Mais qu'on ne s'attende pas à voir développer sous cet intitulé, malgré sa pieuse origine, l'exaltation des vertus virginales de « Nostre-Dame ». Tout le livre, d'une allure très profane, n'est qu'une charge vigoureuse contre le mariage dont sont victimes les malheureux hommes ; contre ces quinze « sérimonies... lesquelles ceulx qui sont mariez tiennent à joyes et croyent nulles autres joyes estre pareilles », mais qui représentent en réalité « les plus grans malheuretés qui soient sur terre ; auxquelles nulle autre peine, sans incision de membres, ne sont pareilles à continuer (2). »

Chacune des « joyes » qu'il énumère se termine par ce leit-motiv à peu près invariable : que le mari « ainsi en tourmens et languissamment demourra tousjours et misérablement finera ses jours ».

Le mariage exige le sacrifice de l'indépendance. Voilà pourquoi il le condamne. Oubliant peut-être que l'indépendance n'existe pas, socialement parlant ; que l'homme est éminemment sociable et perfectible ; que plus une société se développe et se perfectionne, plus les obligations qui lient entre eux ses différents membres s'étendent et se compliquent ; et que ce n'est pas trop payer de l'aliénation, toute relative d'ailleurs, de sa liberté la constitution d'un foyer stable et de la famille, assise indispensable à toute société soucieuse de vivre. Mais notre vieil auteur n'est point un juriste ; nous savons aussi que sa morale est peu sévère et sa philosophie indulgente. « Ung homme », — dit-il (3), — « n'a pas bon sens qui est ès joyes et délices de ce monde comme en jeunesse garnie de franche voulenté, et de son propre mouvement sans nécessité treuve l'entrée d'une chartre douloureuse, plaine de larmes et de gémissemens et d'angoisses, et se boute dedens ; et quant il est céans encloz, on luy

(1) F° III r°.
(2) F° III v°.
(3) F° II r°.

ferme la porte qui est de fer fermant à grosses barres. »

Cette soif de l'indépendance, de la « franchise », est caractéristique et de l'homme qui s'en montre ainsi altéré et de son siècle. Elle tient, affirme-t-il, au plus profond de notre nature humaine et française. C'est elle qui a soufflé la révolte au cœur des vassaux et des sujets opprimés ; elle qui a poussé les cités et les villes à la désobéissance ; elle qui a fomenté les guerres et qui fut cause de « grans occisions » ; elle aussi qui a armé de l'épée les bras des Français, et leur a fait recouvrer et maintenir libre la terre de France. L'amour passionné, enthousiaste de la « franchise », est bien la vertu des « Francs » (1).

Ainsi parle le vieux conteur. On sent encore frémir l'ardeur patriotique de l'époque de Jeanne d'Arc dont le souvenir était tout de feu au fond des cœurs, et l'on devine déjà les mâles accents que rythmera plus tard, aux années terribles, en un hymne immortel, Rouget de L'Isle :

« Liberté ! Liberté chérie !
Combats avec tes défenseurs !... »

Mais il quitte vite le ton épique. Il a voulu seulement prouver que la liberté est le plus précieux des biens et le plus cher à l'homme, à un Français surtout. Là-dessus, considérant les liens et les obligations que crée l'indissolubilité du mariage, il y transporte ses idées d'indépendance et formule ainsi ce petit conseil d'égoïsme : « En général, chascun doit aymer le bien. On pourroit dire que celluy qui n'ayme son bien particulier est homme de nul sens, et mesmement quant il peut faire dommage à aultruy. Car on tiendroit celluy de petit conseil qui de propos délibéré se viendroit mettre en une fosse large par bas et estroicte par dessus et de laquelle nul homme ne pourroit saillir. Et telles fosses fait-on pour prendre les bestes sauvaiges ès foretz. Et quant il est en celle fosse, il tournoye s'il trouvera manière d'issir, mais il n'est pas temps. » Ainsi « pourroit on dire de ceulx qui sont en mariage (2). »

Une autre comparaison lui est surtout familière. Pour lui

(1) F° II r°-v°.
(2) F° II v°.

le mariage est une « nasse », dont « l'apast » est la femme (1). L'homme est le poisson libre et frétillant de la « belle rivière ». Il aperçoit l'engin. Des congénères s'y sont pris, « qui font semblant de nagier et d'eulx esbanoier » ; ce sont les hommes déjà mariés. « Et si va tant à l'environ que il treuve l'entrée, et entre dedens, cuydant estre en délices et plaisances comme il cuidoit que les autres fussent. » Hélas ! « Quant il est céans, il ne s'en peut retourner et demeure en dueil et en tristesse où il cuidoit avoir joie et lyesse. »

C'est pourquoi, raconte notre auteur (2), « ung docteur, nommé Valère, dist à ung sien amy qui estoit marié : N'avez vous pas peu trouver une autre fenestre pour vous trébucher en une grosse rivière pour vous mettre dedans la teste la première ? » Ce bon docteur ajoutait « que homme se devoit exposer en mains périlz avant que perdre franchise. » Aussi « moult durement se repentit l'archediacre de Thérouanne qui pour estre en mariage laissa le noble privilège et estat de clerc et se maria à une femme veuve avec laquelle, selon qu'il racontoit, demoura long temps en servage, en douleur et en tristesse. » L'infortuné clerc n'eut que la consolation d'écrire ses *Mémoires*, afin que son pitoyable exemple servît de leçon à ceux qui auraient été tentés de l'imiter. « Pour laquelle chose, soy repentant et desconfortant, et voulant prouffiter aux succédans, fit ung moult bel traictié (3). »

Notre conteur ne lui ménage pas son admiration, et il ne loue guère moins ceux « qui ont traveillé en maintes manières pour monstrer la douleur qui... est » en mariage.

Mais le thème est fécond ; à son tour il veut écrire. Pourquoi ? Sans doute pour partir en guerre contre le mariage, cette institution attentatoire aux droits imprescriptibles de l'individu ?... Non point. Il eût été dangereux peut-être, en ces temps, d'attaquer trop ouvertement l'ordre moral établi. Aussi, le prudent auteur fait patte de velours. Il ne critique point ceux qui se marient ; il ne veut point les détourner de l'union légitime, au contraire... Il loue même le mariage... pour les autres... ; car lui, comme les « oiseaulx rusez » qu'il

(1) Notamment f° II v°-III r° ; cf. f° IV r°.
(2) F° III r°.
(3) F° III r°.

aime à mettre en scène et qui se méfient des « soubeaux » (1) de l'oiseleur, il a vu le piège et l'a bien retenu (2). « Et pourtant je ne les blasme », — s'excuse-t-il (3), — « d'eulx marier, mais suis de leur opinion et dy qu'ils font bien pource que nous ne sommes en ce monde que pour faire pénitence, souffrir afflictions et mater la chair, affin d'avoir paradis... ; et me semble que ung homme ne se peult mettre en plus dure et aspre pénitence que estre ès peines et tourmèns... » du mariage. Mais, ajoute-t-il, « il y a une chose qui me conforte », car « ilz prennent icelles peines pour joies et liesses, et sont adurés comme ung asne à porter somme, et semblent qu'ilz soient bien aises... » ; ils n'ont garde de « s'en fouyr », car ils sont bien attachés et « embarrés » ; et ils ne voudraient même pas, le plus souvent, qu'il en soit autrement (4), si grande est l'emprise qu'ils ont laissé s'appesantir sur eux.

Mais pourquoi donc notre auteur a-t-il pris la plume? L'explication lui coûte. Il s'y décide enfin et s'exprime en ces termes assez amphigouriques : « Je me suis mis », — dit-il, en parlant de ces maris malheureux et contents, — « à escrire les XV joyes de mariage à leur consolation, en perdant ma peine, mon encre et mon papier. Au regard des autres qui sont à marier, pource qu'ilz ne se laisseroient à marier, ne n'est aussi mon intention; mais aucuns s'en pourroient à l'aventure repentir quant il ne sera pas temps. Pour ce en icelle joye demoureront et misérablement leurs jours fineront (5). »

A la vérité, les idées ne se dégagent pas avec netteté. Mais qu'importent obscurités, contradictions ou subtilités?... L'auteur lui-même les a voulues...

Son livre, en apparence, est simplement une protestation contre l'opinion commune qui ne voit que bonheur dans le mariage ; à son avis, au contraire, en mariage il n'y a pas de joies, ou du moins, ce que l'on appelle joies n'est que tourments. Mais, ajoute-t-il, ces vicissitudes ont été voulues par

(1) Oiseaux destinés à attirer les autres oiseaux dans les filets de l'oiseleur.
(2) F° XXVIII r°-v°.
(3) F° III v° ; cf. f° XXXVI r°.
(4) F° XXII r°.
(5) F° III v°.

Dieu même pour la pénitence de l'homme et son plus grand bien spirituel.

Au fond, le traité n'est qu'une critique mordante, non-seulement du mariage, mais de toute union stable entre l'homme et la femme.

Il fallait louvoyer pour faire passer cette doctrine hardie. Ainsi enveloppée d'explications confuses et de souvenirs pieux, présentée sous un aspect aussi respectable, la satire trouvait grâce aux yeux de ceux qui auraient pu se montrer sévères. Il faut reconnaître que le moyen ne manquait pas d'habileté.

Bien plus tard, l'on fera d'ardentes campagnes en faveur du divorce et de l'union libre ; mais l'on ne mettra en valeur aucun aperçu original, et l'on ne pourra que rééditer, en les adaptant à la mode du jour, les idées et les arguments auxquels notre conteur du xve siècle avait déjà su donner la plus grande publicité alors possible. Et c'est ainsi qu'il devient un véritable précurseur des temps les plus modernes.

Ayant posé les préliminaires de sa dissertation où se laisse soupçonner sa vraie théorie, il entreprend le détail des « quinze joyes ». Nous ne l'y suivrons pas ; car, malgré ses efforts et quelques apparences, la méthode ne lui est pas familière. Il abandonne assez volontiers la ligne droite pour bifurquer dans des digressions qui ne manquent pas parfois de lui faire perdre de vue son point de départ devenu difficile à rejoindre ; les répétitions sont fréquentes ; les « XV joyes » auraient pu sans inconvénient être moins nombreuses ; leur cadre même gêne le développement régulier du plan qu'il semble s'être primitivement tracé ; enfin, le récit a plus d'une ressemblance avec celui des enfants ou des vieillards, chez lesquels les idées n'ont pas de limites très précises et reviennent souvent les mêmes sous des formes diverses.

Nous nous bornerons simplement à mettre en relief les passages les plus topiques de ce curieux ouvrage.

Le jeune homme « est en sa belle jeunesse, et froit, net et plaisant, et ne s'esmoye que de tirer ses esguillettes, chanter, dancer et regarder les plus belles (1). » Toute la vie, la fortune, les plaisirs, les femmes lui sourient !

(1) F° IV r°, « La première joye de mariage. »

Hélas ! L'homme est ainsi fait qu'il n'apprécie jamais son bonheur présent. Jouet de son rêve ou de ses ambitions, il court éperdûment vers un bonheur toujours futur. Notre jeune homme subit cette loi ; « combien qu'il a aises et plaisances, ne les peult endurer ». Il envie ceux qui sont mariés et qui paraissent heureux « pource qu'ilz ont l'apast auprès d'eulx, c'est assavoir la femme qui est belle et bien parée et habillée. » La « frenaisie » du mariage le prend. « Il enquiert petitement des besongnes et si boute, tel pris tel vente. » Le marché matrimonial est conclu. L'irréparable est consommé.

Les premiers instants sont fort doux et il « ne s'esmoye de yssir, jusques à ce qu'il s'en advise, mais il n'est pas temps. » Et l'auteur détaille avec complaisance les tribulations de l'étourdi qui s'est aventuré dans la « nasse ».

Ainsi se font, d'ordinaire, les mariages. Mais, parfois, le malheureux est attiré dans un véritable guet-apens, ourdi par le démon féminin; témoin cette aventure qui nous est contée tout au long, non sans un malin plaisir, sous l'appellation assez ironique de « La onziesme joye de mariage ».

La jeunesse est volontiers vagabonde, et dans les voyages apprécie surtout peut-être, imprudemment, la société séductrice des jolies femmes. Voici un jouvenceau « gentil gallant, gay et joly..., gracieux et amoureux, et encores... simple et bien becjaune ; il ne vivroit de nulles choses fors de plaisirs et de délitz ». Or, un jour, au cours de ses pérégrinations, son cœur s'est ému pour « une belle mignongne, fille ou damoiselle..., très belle fille, honneste et de très belle manière, tant que c'est merveilles ! » Comment résister à tant de charmes réunis en une si délicieuse créature ?...

D'autres aussi en ont ressenti l'attrait enchanteur. « Pource qu'elle est si belle et si renommée, est priée de plusieurs suppliens ». Elle joint à ses grâces une délicate sensibilité ; son cœur ne saurait demeurer rebelle aux tendres suppliques. Elle ignore l'art d'être cruelle. Pourquoi, d'ailleurs, se demande notre indulgent auteur, faire souffrir et les autres et soi-même ? .. « Femme raisonnable et de bonne complexion sanguine, franche et débonnayre, ne pourroit jamais refuser... » La « très belle fille honneste et de très belle manière » a gentîment suivi cette morale facile, et « par oportunité et oppression d'ung jeune compaignon, luy a ottroyé sa

demande. » « Tellement est advenu qu'elle est grosse... » « Elle mesmes n'en scet riens, car ce n'est que... ung tendron qui ne fait que verdeler entre quinze et seize ans... » Mais sa mère, « qui scet le vieil et le nouveau testament,... l'a bien apperceu..., » trop tard, « car la poure fille vomist de cueur au matin et devient palle. »

Certes, l'évènement est fâcheux, et ne comporte guère de remède, « sinon le celer ». Mais « il fault prendre la chose comme elle est advenue »..., « on réparera à la besongne le mieulx que on pourra. »

« Tu es grosse », a reconnu sans détour la mère, ajoutant aussitôt : « N'en dit mot ». Elle prend l'affaire en mains et « y mettra, si Dieu plaist, bonne provision ».

Le mariage avec l'amant serait sans doute la plus simple solution. « Mais à l'aventure c'est ung poure clerc, ou d'autre part on ne luy bailleroit pas, qui advient souvent ». Ces unions, du reste, paraît-il, ne peuvent jamais être heureuses. « Dieu en punist les mariez par semblable paine, car ilz tensent leurs femmes, qui est follie, car ılz ne scevent pas tout ce que on fait, car la femme qui se sent estre villennée ne vault riens si elle ne met paine à s'en venger. » Aussi notre matrone choisit-elle une autre ligne de conduite, au surplus guère meilleure.

Elle commence par administrer une correction, assez méritée, au « compaignon qui a ce fait » ; il « en sera batu et n'y vient plus ».

Or, elle a remarqué les assiduités du jeune homme, « gentil gallant, gay et joly », arrivé depuis peu dans le pays. Il est riche et de bonne maison. Il ignore tout de la déplorable aventure. Il est amoureux, « simple et bien becjaune ». Il ne faut pas laisser échapper ce parti inespéré. L'aguicher sans l'effaroucher, tel va être le but de la mère et de la fille, jusqu'à ce qu'il tombe dans la « nasse ».

Notre « verdelé tendron » a déjà la perfidie de son sexe. « Voulentiers, ma dame », acquiesce-t-elle à l'insidieuse machination maternelle ; et elle déploie au service de sa cause une diplomatie digne d'une tacticienne consommée. Elle est merveilleuse d'hypocrisie, de candeur feinte, de tendresse contenue, de pudeur sauvage du plus séduisant effet. Si bien que le jouvenceau est « tantost tout embrasé et allumé de son amour ».

Le proverbe dit qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud. La matrone n'a garde de l'oublier. Elle organise en partie de campagne un pèlerinage « à Nostre-Dame de tel lieu » qui doit assurer d'une manière décisive la réalisation de ses plans, car la grossesse de sa fille poursuit inexorablement son cours et il faut se hâter ; d'autant plus que l'on peut craindre des rivales, car les « damoiselles » du voisinage ont aussi toutes « tendu leurs lacz pour prendre ».

Aux jour et heure fixés, les chevaux sont prêts, tout le monde est réuni, on va partir. Comme par hasard, « n'y a cheval qui porte derrière... fors celluy du gallant ». Celui-ci en a « grant joye », « car on luy baille la damoiselle derrière luy... » Cette situation est éminemment favorable aux entreprises amoureuses. La jeune fille « embrasse à cheval pour soy tenir ». Quant au cavalier, « Dieu scet qu'il est bien aise ». « Or », — constate notre judicieux auteur, — « s'approuche il fort de la nasse ». Inutile de dire comment s'accomplit le voyage : « en bonne dévocion, Dieu le scet ».

Bref, « la chose est en bon point » ; « la dame et les amys... (1) fiancent » les jeunes gens et les « font coucher ensemble... »

Ce dernier coup d'audace aurait pu risquer de tout compromettre. Mais la mère a « bien instruicte sa fille, qu'elle donne à son mary de grandes estorces en maintes manières que une pucelle doibt faire » ; insistant sur ce petit détail intime que, quand le mari « faulsera la pièce, qu'elle gette ung coup d'aleine comme s'elle estoit en eaue froides jusques aux mammelles. » « Et de fait », — constate notre conteur, — « la damoiselle joue bien son personnaige... »

Ainsi, les « nopces » ont eu lieu « sans bancz ne sans scelles », sans même que le jeune homme ait pu « en parler à père ne à mère (2). »

Hélas ! les premières délices conjugales sont aussi les dernières. « Vecy le plus grant mal qui vient, car la dame a eu enfant à deux ou troys mois; il ne se peult plus celer. » « Adoncques les joyes du temps passé sont tournées en mélan-

(1) Les « amis charnels » (Philippe de Beaumanoir, « Coutumes de Beauvoisis », XIII[e] siècle). Ce sont les parents lignagers de la jeune fille.

(2) Les mariages *solo consensu*, par les fiançailles et la *commixtio sexium*, furent d'une pratique assez fréquente en France jusqu'au Concile de Trente, au XVI[e] siècle.

collie et en tristesse. » Parfois même, le mari ainsi joué battra sa femme « et jamais bon mesnaige ne tiendrons ensemble ; mais nonobstant, il est en la nasse, il n'en eschapera jamais ; et est en douleurs et gémissemens où il sera tousjours et misérablement finera ses jours. »

Certes, tous les mariages ne sont pas de semblables traquenards. Mais même ceux contractés sous les meilleurs auspices n'apportent pas le bonheur. On a beau aviser « en ce mestier » le moins mal que l'on peut, — « sans rien y adjouster » d'ailleurs, — la règle est que celui qui s'y engage « cuyde avoir joyes, délictz et esbatement où il est mys quant il trouve le contraire (1). »

Il est déjà loin le temps, si vanté, où les amants étaient heureux de leur amour et d'une chaumière pour l'abriter ! Le cœur de l'homme soupire après cet état de calme béatitude. Mais la femme ne peut se résoudre à cette douce médiocrité. Elle ne comprend pas tout ce que l'humilité d'une vie à deux tendrement unie peut contenir de bonheur. L'amour profond et vrai, qui choisit pour s'épanouir les retraites cachées, loin du vain bruit du monde, est pour elle un mystère. Elle le confond volontiers avec une coquetterie plus ou moins égoïste, fortement pimentée de sensualité. C'est là toute la femme, telle qu'elle se présente, d'après notre conteur, au seuil du mariage. Il ne faut donc point s'étonner du mauvais équilibre du foyer qui se fonde.

Le premier écueil contre lequel se heurte le mari est celui des difficultés pécuniaires (2).

Il devra d'abord, parfois, solder le prix des « habitz », restés impayés, qui seyaient si bien à sa femme alors qu'elle était encore jeune fille, et qui contribuèrent tant à captiver son attention et à séduire son cœur.

Puis, « sa femme luy fault mettre en estat ainsi qu'il appartient ». A ce devoir il ne se refuse point. Mais il est raisonnable. Sa compagne ne l'est pas souvent.

Celle-ci s'empresse d'accueillir la tyrannie de la mode. La « nouvelle façon » exerce, en ces temps, comme toujours, ses ravages, contre lesquels les maris se débattent en vain.

(1) F° XXVIII v°.
(2) Notamment f° IV r°-VI v°, « La première joye de mariage. »

La femme voit ses amies parées de robes neuves « d'escarlate de Malines, ou de bon fin vert gay, fourrée de gris ou menu vair, à grandes manches et à grans corcés, et chaperon à l'avenant » ; le tout suivant la nouvelle coupe « avec ung tissu de soye vert ou rouge, touchant jusques à terre... » Aussitôt elle en a envie, bien qu'elle se rende compte de l'inutilité et de l'inopportunité de la dépense.

Son expérience lui a déjà appris le côté faible des hommes. Elle sait que « où les mariés sont plus enclins d'octroyer c'est au lit, où le compaignon... veult entendre à ses délitz et plaisirs et luy semble qu'il n'a autre chose à faire. » Aux entreprises maritales elle se dérobe, invoquant le prétexte ordinaire : « Lors, dit la dame, mon amy, laissez moy, car je suis à grant malaise. » Le mari veut savoir les causes et la genèse du mal. Elle se laisse alors arracher ce petit discours qu'elle avait déjà bien savamment étudié et que nous rapporte notre conteur avec un sens très fin de la psychologie féminine.

« Mon amy, dist-elle, vous sçavez que je fuz l'autre jour à la feste où vous m'envoiates, qui ne me plaisoit guère ; mais quant je fus là, je croy qu'il n'y avoit femme, tant feust de petit estat, qui feust si mal habillée que moy. Combien que je ne le dy point pour moy louer, mais là, Dieu mercy, je suis d'aussy bon lieu comme dame, damoiselle ou bourgeoise qui y feust. Je m'en rapporte à ceux qui scevent les lignages dont je suis. Je ne le dy pas pour mon estat, car il ne m'en chault comment je soye vestue, mais que chaudement soye. Mais j'en ay honte pour l'amour de vous... J'avoye encore la robe de mes nopces, qui est bien usée et courte, pource que je suis creue depuis qu'elle fut faicte, car j'estoie encore jeune fille quant je vous fus donnée, et si suis desjà si gastée, tant ay eu de peine, que je sembloie bien mère à celle de qui je seroye bien fille. Et avoye si grant honte que je y estoye que je ne osoye ne sçavoie faire contenance. Encore me fist il plus grant mal quant la femme de tel me dist devant tous que c'estoit grant honte que n'estoie mieulx appareillée... »

En vain le mari objecte-t-il qu'elle a déjà bien des toilettes (1) ; qu'il faut d'ailleurs laisser parler les amis, car ce ne sont point eux qui paieront les dettes (1), qu'enfin il a lui-même « beaucoup à faire », que le ménage a dû supporter les

(1) F° XVI r°.

frais tout récents du mariage et que la remise en état de ses propriétés, « ostel » et « gaignages », en crée d'autres bien lourds (1). Il se heurte à un entêtement aveugle. « Ha a », — s'écrie la coquette (1), — « je sçavoye bien que ne me fariez autre chose que reprocher que ma terre... Se vous n'avez rien eu ou peu, je n'en puis maiz. Vous sçavez que j'estoye parlée de marier à telz et à telz et en plus de vingt autres lieux qui ne demandoient que le corps ; et vous alliez et veniez tant que je ne vouloye que vous, dont je suis mal de monseigneur mon père et de madame ma mère, dont je me doy bien hayr : car je croy que je suis la plus malheureuse femme qui fust oncques. Je vous demande... se les femmes de tel ou tel qui me cuidoient bien avoir sont en l'estat que je suis. Mieulx vallent les robes qu'elles donnent à leurs chambrières que celles que je porte aux Dimanches. Je ne sçay que c'est à dire dont il meurt tant de bonnes femmes, c'est grant dommage, mais plaise à Nostre-Seigneur que je ne vive guaires ! Au moins, fussiez vous quite de moy !... » « Et commence à plourer... »

Le mari, lui, « est bien à malaise pource qu'il cuide qu'elle pleure, dont il a le cueur piteux et dolent, et ne sera jamais aise jusques à ce qu'elle soit apaisée, et travaille moult à luy faire plaisir ». « Par Dieu », — dit-il, — « aurez tout ce que demandez. »

Mais, sentant la partie gagnée, la femme, qui veut jouir des prodigalités où elle entraîne son mari sans entendre en endosser la responsabilité, fait semblant de refuser. Le mari doit maintenant insister pour qu'elle accepte. Et elle de se récrier avec une déconcertante inconscience : « Certes, je ne demande rien ! » Mais, rusée, elle ajoute aussitôt, que, si elle a parlé, c'est non pas « pour envie d'estre jolye... mais pour les parolles qui en furent tenues » par les amis.

En fin de compte, le bon époux n'a qu'à s'exécuter. Tandis que sa femme « s'en rit entre les draps », il se lève dès le matin et va trouver les marchands. « Il achète du drap ou de la panne à créance, et s'en oblige aux marchans, ou emprunte, ou engaige dix ou douze livres de rente, ou porte vendre vieulx joyaux d'or ou d'argyent qui estoient du temps de son grant père, que son père lui avoit gardés. Et fait tant qu'il

(1) F° IV r°-VI v°.

vient à l'ostel garny de toutes choses que la dame vouloit. » Ingrate, celle-ci lui dit seulement : « Mon amy, ne me reprochez pas un de ces jours que je vous aye fait mettre vostre argent, car je ne donne pas de robe qui soit en cė monde une maille, mais que chaudement soye. »

Bref, « la robe se fait, la sainture et le chaperon à l'avenant... » « Après celle robe en vient une autre ; c'est-à-dire qu'il fault deux ou trois saintures et autres choses (1)... » Les fêtes succèdent aux fêtes, les dépenses aux dépenses ; toute sage administration de la maison est abandonnée.

Un jour vient où tout s'écroule. Les créanciers se montrent pressants, les biens sont exécutés, le mari emprisonné, et la femme « crye par l'ostel... : Mauldicte soit l'heure que je fus oncques née, et que je ne mourus en mes aubes ! » Plaintes vaines ! Injustes récriminations !

Toute joie s'est enfuie sans retour. Le ménage se traîne dans la « poureté ». La femme ne cesse de se répandre en reproches et en imprécations, tandis que le mari, « abesty », « ne dort ne repose, mais pense à toute heure comment il pourra appaiser sa femme et mettre remède à sa debte », sans pouvoir peut-être y arriver jamais « puis qu'il est ainsi acculé (2) ».

Coquette, écervelée, égoïste et hypocrite, la femme n'est pas insensible à ce jeu dangereux dont le nom seul est nouveau : le flirt, depuis le simple badinage et l'élégant marivaudage jusqu'au degré où la passion allumée, abandonnant toute retenue, ne recherche plus que son entier assouvisse ment.

Le mari l'a « richement et gorgiasement vestue. ». Elle « se sent belle et gente ; et, si elle ne l'est, si se pense elle et croit et cuide qu'elle soit. » Tout une cour d'adorateurs se forme autour d'elle. Et le mari « ne sonne mot de paour de désobéir, affin qu'elle ne face comme d'aucunes », car beaucoup « ne font chose qui soit que tousjours ne pensent comment et par quelle manière elles pourront aller en lieux ouquel elles puissent faire leurs délictz et plaisances charnelles ; et font acroire qu'elles vont ou à la messe ou à vespres, et n'y entre-

(1) F° XVIII v°.
(2) F° VI v°.

ront jà (1) ». Aussi l'inquiétude maritale est-elle toujours en éveil, et non sans raison.

La femme a son flirt : « son cousin, qui à l'aventure ne lui est riens ; mais elle a acoustumé de ainsi l'appeler et pour cause. Et la mère, qui scet souvent des besongnes, dit au mary qu'il est son cousin pour lui esclaircir le cueur qu'il avoit chargié (1) ».

Les « festes..., pélérinages..., dances... et assemblées », où « se rendent gallans de tous costés », attirent surtout la coquette. Le mari n'est guère disposé à l'y laisser aller. Mais elle, habile, use de diplomatie et lui dépêche en ambassadrice une de ses cousines dont l'apparente vertu lui inspirera toute confiance et qui souvent « doit avoir robe ou autre chose pour bien jouer son personnage ». Enfin, débarrassées pour le mieux de l'importun, toutes deux « se mettent en chemin ».

La jeune femme arrive à la fête, pimpante et légère. Et, comme « jolis et gay maintien de femme donne hardement à couart ribault de parler », les « gallans » poussent un peu loin les privautés. « L'un lui présente beau moz et gracieux ; l'autre lui marche sur le pyé ou lui estraint la main ; l'autre la regarde d'un regart tranchant et piteux de costé ; l'autre lui présente ung anel, ung diamant ou ung rubis ou autre chose. » Ainsi « elle peult assez facillement savoir de leurs voulentés, si elle est telle que elle ayt raison. » La tentation est forte. La jolie imprudente « se met aucunesfois hors de son charroy et prent plaisir en aucunes choses... » Parfois même, « y aura pis... »

L'infidélité du corps suit de bien près l'infidélité du cœur. Le mari est mis « en mesprison (2) ». Sa prudente administration est traitée d'avarice ; la dignité de sa vie est taxée de morne tristesse. Le lit conjugal n'offre plus la moindre joie. « Quant le mary est couchié et se veult esbatre », il ne trouve qu'une partenaire indifférente, car l'infidèle se souvient de son « amy... » Et sachez, prend soin de nous confier notre malicieux conteur, « qu'elle fait à son amy cent choses et monstre des secretz d'amours et fait plu-

(1) Fo VI vo-VIII ro, « La deuxiesme joye de mariage ».
(2) Fo XIV ro-XVIII vo, « La quinte joye de mariage ».

sieurs petites mélencolies que elle n'oseroit faire à son mary. Et son amy... tout affamé. . luy fera mille petites fredaines où elle prendra plaisir... » Ces « petites fredaines » « nul mary ne sçauroit faire ! » D'ailleurs, « s'il le sçavoit bien avant qu'il fust marié, si l'a il oublié pource que il se nonchailloye et s'abaisse à ce ; et aussi il ne voudroit aprendre à sa femme ce qu'elle ne scet point »,... croit-il. Combien l'honnêteté et la chasteté conjugales sont mal récompensées !

Depuis Eve, la pâte féminine n'a pas sensiblement varié. La femme reste, du moins selon notre auteur, l'être sensuel par excellence, et l'amour de la volupté n'est chez elle que l'expression du vice.

Fade en lui-même, quel nouvel aliment, cependant, n'apporte pas à sa dépravation le devoir conjugal combiné avec les joies de l'adultère ! Après avoir folâtré avec son amant, elle éprouvera parfois, insatiable, un vicieux plaisir, jusqu'à s'en écœurer, à prendre « autant d'esbat en son mary comme ung bon tasteur de vin en vin ripope et enfuste, et, pour la grant soif que il a, il le treuve asses bon en beuvant, mais quant il l'a beu il y treuve ung maulvais remors ; et qui en vouldroit encores traire il n'en vouldroit plus, sinon par faulte de meilleur... » La comparaison ne manque pas de pittoresque.

Parfois plus honnête et, dans ses fautes mêmes, plus digne, la femme résistera aux instances amoureuses de son mari. Elle aura pour cela l'ordinaire moyen : « Dès devant le jour elle se plaint et mignote tout à escient. » Et le bon époux ne peut retenir cette remarque : « Je ne sçay que c'est à dire ; vous estes malade quant il vous plaist. »

Lorsqu'enfin il ne lui est plus possible, sans se trahir, de se dérober, elle se prête, mais sans entrain. Elle « se tient pesantement et ne s'ayde ne hobe ne que une pierre ou une pièce de boys. Le mary travaille qui est lourt et pesant et ne se sçayt aider comme d'autres feroient bien. Car ce n'est pas le bon ypocras qu'elle a autrefoys eu ». Voyant cette inertie et cet air ennuyé, le mari lui demande pourquoi alors elle s'est mariée. Et elle de répondre innocemment : « Je ne sçay. J'estoye encores jeune fille et faisoye ce mon père et ma mère disoyent. » Mais notre conteur tient à nous édifier et nous avertit que « quelque chose qu'elle dye, elle en avoit à l'aven-

ture bien tasté avant (1). » Le mari, confiant et peu observateur, la croit et se réjouit en lui-même de ce qu'elle soit « ainsi froide femme et si chaste qu'elle n'a cure de telle ordure (2)... »

Mais cette honnêteté, — toute relative d'ailleurs, — disparaît bien vite dès que la passion de la coquetterie fait sentir son aiguillon.

« Se la dame veult avoir robbe ou aultre chose..., elle advise » de trouver son mari « en bonne trempe pour avoir ce qu'elle veult. » Et elle n'hésite guère à le mettre, si c'est nécessaire, « en bonne trempe » avec un raffinement de caresses intéressées dignes d'une courtisane.

« Quant ilz sont en leur chambre à leur plaisir, la dame voit qu'il a affaire d'elle ; elle luy fait bonne chère que c'est merveille, car elle est bien aprise, et lui fait mille manières de toutes nouvelles de bonne chère ; et, en ce faisant, le mary est bien aise, car il n'a pas acoustumé de l'avoir. » Il se doute bien que quelque but intéressé est caché là-dessous. « Mamye », — dit-il, — « certes, je cuide que vous ne me voulez aucune chose. » Aussitôt la perverse s'écrie, lyrique : « Mon amy,... je ne vueil riens fors que me faictes bonne chière. Pleust à Dieu que je n'eusse jamais autre paradis fors seullement estre tousjours en vostre compaignie et entre vos deux bras ! Je n'en vouldroye point d'autre : car ainsi me ayde Dieu que bouche d'homme ne touche ne ne touchera jamais à la mienne fors vous et vos cousins et les myens quant ilz viennent céans et vous me le commandez ! Mais je croy qu'il n'est homme si doulx ne si gracieulx comme vous estes. » L'époux, en sa fatuité, se laisse prendre à la flatterie. Sa vanité masculine est satisfaite. Il s'y complaît. « Mamye », — demande-t-il, — « si estoit il bel escuyer cil qui cuida estre marié avec vous ? » Et la rouée répond ingénûment : « Quant je vous vey premièrement, si vous vey je bien loing et ne feiz que vous entrevoir ; mais je n'eusse jamais pris autre, et eust esté Monseigneur le Dauphin de Viennoys ; et je croy que Dieu vouloit que ainsi fust, car mon père et ma mère cuidèrent me faire accorder à luy, mais je ne l'ay pas voulu, et ne sçay que c'est et croy qu'il estoit ainsi destiné que ainsi fust. » Dans sa candeur naïve, « pour la bien

(1) F° XIV r°-XVIII v°.
(2) F° V v° ; XV v°.

essayer, ce luy semble », il s'imagine aussi de lui dire : « Se je estoie mort, vous series tantost remariée à ung autre ? » Et elle, qui connaît bien l'homme, de larmoyer comme si elle était une incomprise : « Certes, jamais bouche d'homme n'atoucheroit à la mienne ! Et se je sçavoye que je deusse demourer après vous, je feroys tant que je iroye la première (1) ! » Elle « commence à plourer, et ainsi se contient, combien qu'elle pense le contraire (2)... » « Lors fait le mary son plaisir, et elle se rend assez abille (1).... »

Obtient-elle ce qu'elle convoite ? elle « en sera plus preste d'aller aux dances et festes qu'elle n'estoit devant. »

Parfois, le mari aura résisté à l'entraînement et refusé la robe ; ou bien il en aura donné une qui ne plaît pas.

La coquette sait alors à quelle porte frapper, chez l'amant.

Il arrive bien que celui-ci « n'est pas riche pour luy donner », et même peut-être l'entretient elle des deniers conjugaux (3), « car par adventure c'est ung poure à qui elle tient son estat (4) ».

Mais elle ne s'en embarrasse pas. Elle pense à « ung aultre gallant qui luy voulut l'autre jour donner ung beau dyamant et luy envoya par sa chamberière vingt ou trente escus d'or. » Elle les avait alors refusés, car « elle ne le vouloit pas si tost prendre. » Elle y voit aujourd'hui son intérêt ; elle y sacrifie sans hésiter ce qui peut lui rester d'honneur. A ce généreux adorateur « elle... fera aucun gracieulx regard par lequel le gallant parlera à la chamberière de la dame qu'il rencontrera en allant à la fontaine ou ailleurs (5) ».

Tout un service diplomatique s'organise entre le « gallant », la « chamberière Jehanne » et la « dame ». Il faut en lire les détails savoureux, évoqués, en termes parfois d'une grivoiserie toute gauloise, sous la plume maligne du vieux conteur.

Notre avisée coquette connaît à fond l'art subtil d'aguicher tout en tenant haut ses faveurs. Elle a accepté un rendez-vous... « à l'église ». Mais elle ne veut encore « riens accorder ». Cependant, elle répond aux sollicitations pressantes du « gallant » « tellement qu'il congnoist bien qu'elle l'ayme

(1) F° XV v°-XVI r°.
(2) F° V r°-v°.
(3) F° XXIII v°.
(4) F° XVI r°-v°.
(5) F° XVI v°-XVIII r°.

bien et qu'elle ne craint que déshonneur... » L'élu croit ainsi emporter de haute lutte une place si vertueuse, alors qu'elle lui est d'avance tout ouverte. Son orgueil en est flatté ; il apprécie davantage sa conquête et sa générosité reconnaissante ne sait plus se borner.

Il n'est pas jusqu'à la scène finale qui ne soit truquée. C'est « Jehanne » la « chamberière » qui l'a combinée, au mieux d'ailleurs de ses intérêts personnels. Tout naturellement, elle fait à sa « dame » cette proposition : « Je sçay bien, ma dame, qu'il a maintenant grant envie de parler à moy. Je luy diray que n'en voulez rien faire, dont je suis bien marrie tant ay grant pitié de luy ; et luy diray que monseigneur est allé dehors, et qu'il viegne devers le soir ; et je le mettray en vostre chambre ainsi comme se vous n'en saviez riens. Si faictes semblant d'estre marrie, et le faictes bien traveiller, affin qu'il vous en prise mieulx, et dictes que vous crirez à la force et m'appellez... » Elle n'oublie pas non plus de s'assurer en récompense une part dans les bénéfices...

Ainsi dit, ainsi fait ; chascun joue parfaitement son rôle.

Feignant la surprise et l'indignation quand le « gallant » a pénétré dans sa chambre et s'est approché d'elle avec des intentions non équivoques, la « dame » fait mine de batailler avec vigueur et de défendre pied à pied sa vertu. Mais elle ne tarde pas à s'avouer vaincue, et se résigne, assez volontiers, à la défaite... « Ilz accordent leurs vielles et leurs chalumeaulx ensemble, et entreprennent d'eux donner bon temps... »

Ainsi finit la comédie.

Mais que devient le mari au milieu de toutes ces aventures ?...

Un jour, enfin, il soupçonne la triste vérité. La jalousie le mord au cœur.

C'est une maladie où, conseille avec philosophie notre auteur, « nul saige homme ne se doibt bouter (1) », car « noble cueur d'homme ne doit enquérir du fait et gouvernement des femmes (2) ». Et en effet, « puisque ainsi est qu'il enquiert sa honte, ...il la trouve, c'est rayson... Qui mal quiert, ...mal luy vient (2) ». Et « s'il scet une fois le mal de sa femme, jamais

(1) F° VIII r°.
(2) F° XXI v°.

nul médecin ne le garira... Il la batra et empirera sa besongne, car elle ne se chastira jamais, et en la battant ne fait que allumer la folle amour d'elle et de son amy (1). » D'autre part, s'il lui arrive dans un accès de fureur qu'il « lui coupe ung des membres..., il en pert son chatel (1) ».

Sans doute. Mais l'homme qui soupçonne son infortune ne peut guère se soustraire à cette passion. « Tousjours il espie..., se met en aguet..., fait semblant d'aler dehors, et de nuyt revient subitement pour surprendre les gens, mais il n'est pas ainsi temps de le faire (2)... ». La coupable est « bien rusée », et la mère même favorise de sa complaisance les écarts extraconjugaux de sa fille. Le malheureux est environné de mensonges...

Vient-il enfin à surprendre, même sur le fait, les iufidélités de sa femme, celle-ci, sans perdre son sang-froid, nie effrontément jusqu'à l'évidence, d'un ton à ébranler les plus solides convictions (3).

C'est ainsi qu'un soir il a « fait semblant de s'en aller » et s'est couché « dessoubz l'eschelle pour espier. » Il ne voit point venir le « gallant », car celui-ci passe « par l'huys de derrière » ; mais il « s'en doubte ». Il rentre, « se frappe en sa chambre et trouve le gallant... » Dans sa colère il veut le tuer. Mais la « dame » ne se trouble pas ; elle vient à son mari, l'embrasse et lui dit de l'air le plus dégagé du monde : « Voulez vous faire un maulvais coup pour perdre tout à une foiz ce que vous avez gaigné en vostre vie ? Certainement, il m'estoit venu apporter nouvelles de mon oncle !... » Pendant ce temps, « le gallant ploye ses jambes et s'en va. » Mais le mari est courroucé. La femme s'enfuit chez une voisine amie, ui narre l'affaire... à sa manière, jurant « par le sacrement de la messe » son innocence. La voisine s'émeut et court apostropher le mari : « Vous estez ung homme hors du sens !... Vostre femme est venue... toute pleurante. Par Dieu..., vous ne faictes pas bien, car c'est une bonne preude femme... » Le « bon homme » est redevenu placide. Cette déclaration le satisfait et déjà « tart luy est » de reprendre l'infidèle !

(1) F° VIII r°.
(2) F° XVIII v°.
(3) F° XXXV r°.-v°, « La quinziesme joye de mariage ». — Cf. f[os] XXI v°, XXIII v°-XXV v°.

« Ainsi est abesty... et paist l'erbe, et est transfiguré en une beste sans entendement ».

En vain un sincère ami « qui voyt tout le gouvernement qui y est », cherche à lui dessiller les yeux « et ne se peut tenir de luy dire que il se donne garde de sa maison... A l'aventure luy dira tout le fait, dont il sera bien esbahy. »

La femme a vite vent du danger. Elle « mande » à son amant « qu'il ne viegne point pour nulle chose qui soit, car elle se doubte de l'embusche. Ainsi la dame se gouverne sagement ; Dieu mercy ; son mary n'y trouvera jà faulte. » Aussi croit-il naïvement « que ce n'est que mensonge de ce que on luy a dit de sa femme... qui tant lui fait bonne chière,... l'accole si doulcement et l'appelle mon amy... » Confiant, le soir, dans la chambre conjugale, « quant ilz sont à leurs pryvés », il livre tout son secret. Il dit ses angoisses, ses soupçons ; il nomme l'ami trop clairvoyant qui lui avait dénoncé le péril. « Lors elle se seigne et fait de grandes admiracions... Elle met ses deux mains sur sa teste » et s'écrie, solennelle, presque tragique : « Mon amy, je ne jureray point tant seullement ma foy ; mais j'en donne au dyable tout ce qu'il en y a dessoubz mes deux mains... » Mais elle éprouve le besoin irrésistible de se justifier à toute force. Elle prend l'offensive, sans craindre de calomnier l'homme intègre qui avait bien su lire dans sa vie intime et n'avait pu, dans son honnêteté, se retenir d'avertir l'aveugle époux dont elle se jouait. « Pleust à Dieu », — insinue-t-elle, — « que vous sceussiez bien pour quoy il le vous a dit. Certes, vous en seriez bien esbahy pour ce qu'il se fait tant vostre amy ; mais je suis bien aise dont il a resveillé le chat qui dort. » Le mari veut savoir. « Ha ha », — dit-elle, — « mon très doulx seigneur et amy... que j'ayme sur toutes choses. . me veullent ilz faire mal de vous les faulx traistres ! Le traistre en qui vous fiez, qui vous a dit ses parolles, m'a priée plus de deux ans entiers pour vous trahyr et y a mins grant peine ; si l'en ay-je bien reffusé. Quant vous cuidiez qu'il venist céans pour l'amour de vous, il n'y venoit que pour vous trahyr ; ne il n'a voulu cesser jusques à ce que je luy ay dit que je le vous diroye. . Par Dieu, monseigneur, s'il entre céans et saiche que parlez à luy, je ne tiendray mesnaige avecq vous, car de moy n'avez vous garde. Se Dieu plaist, je ne commenceray pas maintenant. Je prie à Dieu que quant il m'en prendra voulenté que le feu descende

du ciel qui me arde toute vive ! Hélas ! trop seroye faulse et maulvaise se je vous faisoye telle maulvaistié et trayson, qui estes si bon et si gracieulx et voulez tout ce que je vueil. Jà Dieu ne plaise que je vive tant que je soye paillarde... Lors elle se prent à pleurer. Et le mary la baise et apaise, et luy promet et jure qu'il tiendra tout ce qu'elle a dit... et qu'il n'escoutera jamais homme du monde. »

Conclusion : L'ami trop fidèle, « qui luy avoit dit de bonne foy et par grant amitié, sera doresenavant le plus grant ennemy... et celluy que l'en dit qui faisoit la villennie sera le meilleur amy (1)... »

La perfide reprend plus que jamais tout son empire sur le malheureux qui, aveuli, « assotyra » (2) et « se met comme tout à nonchailloir (3). »

La femme a perdu toute vertu. Il n'y a pas là simple imprudence féminine et l'on ne peut dire que la faiblesse de son sexe ait été surprise. Il y a chez elle un fond effrayant de perversité.

Aussi s'il peut être agréable de jouir d'elle une heure par manière de distraction et passe-temps, il est insensé de se lier pour toujours à cet être indigne de la confiance d'un homme de cœur. Telle semble bien être la théorie hardie du vieil auteur.

Son jugement est sévère, cruel même. Et, — notons-le, — il ne parle pas de quelques femmes que de déplorables instincts conduisent à de fangeuses aventures. Il s'adresse à toutes. La femme, vraiment honnête, pour lui, n'existe pour ainsi dire pas. Toutes sont atteintes, au moins, d'une curiosité malsaine et sacrifient, plus ou moins, à l'entraînement fatal de leur nature vicieuse.

Ainsi, voici « une bonne femme qui est saige et très bien condicionnée. » Mais « quelque condicion qu'elle ayt, soit preude femme ou aultre, il y a une reigle en mariage que chascune croyt et tient que son mary est le plus meschant et si est le moins puissant... » Il est vrai que le mari, parfois, paraît mériter cette réputation : il est absorbé par le souci de ses affaires, et pour satisfaire l'appétit sensuel de sa

(1) F° XXV r°.
(2) F° XXII r°.
(3) F° VIII r°.

compagne il « ne se donne pas grant paine, car il scet bien qu'il la trouvera tousjours près de luy. » D'autre part, « la femme est aussi puissante en cest mestier qu'elle fust oncques. » Aussi, « combien qu'elle soit preudefemme et qu'elle n'a nulle malle voulenté de mal faire..., se met aulcunesfoys en paine d'essayer se les autres sont de aussi petit povoir comme son mary... » Les hommes, au contraire, « quelque femme qu'ilz ayent..., croyent qu'elles sont les meilleures et les plus saiges des autres, mais la reïgle souvent fault (1)... »

Les veuvages sont de courte durée. « Si voyt on souvent que quant une femme mariée est vesve, elle se remarie tantost à ung autre et n'atent pas ung moys pour essayer se l'autre est d'aussi chétif et petit povoir comme celluy qui est trespassé, et advient qu'elle ne luy tient ne foy ne loyaulté (1). »

Il arrive encore, parfois, à cette époque, que le mari, gentilhomme, « va oultre mer en quelque armée pour acquérir vaillance et chevalerie » et obéir « au roy » (2). Les adieux sont attendrissants... Quelque temps s'écoule. Un jour, « la dame a ouy dire qu'il est mort, dont elle fait si grant dueil que c'est merveilles. » Cependant, « elle ne peut pas tousjours pleurer, et s'apaise, Dieu mercy. » Elle s'apaise si bien qu'elle « se remarie à ung aultre où elle a pris plaisir, et tantost a oublié son mary qu'elle avoit tant aymé... » Mais le guerrier n'était pas mort. Il avait été fait prisonnier et il revient, brisé par les fatigues et les privations. Hélas ! tandis qu'il approche de son pays, il apprend le remariage de sa femme. « Et peut estre que à celle heure » où il pensait à elle et à ses enfants et « prioit Dieu que Dieu les gardast de mal », « celluy qui l'a derrenièrement espousée la tenoit entre ses deux bras !... » « Or, pensez, » — s'apitoie le vieux conteur, — « quelle haschée il a d'ouyr telles nouvelles ! Je croy que la douleur de Jacob pour l'amour de son filz Joseph ne fut oncques pareille (3)... »

La femme doit enfin payer le tribut à sa sensualité. Sa maternité est là, en quelque sorte, pour la racheter.

Elle devient « grosse », « qui par adventure », — nous

(1) F° XXII r°-XXIII v°, « La septiesme joye de mariage ».
(2) F° XXXIII v°-XXXIV r°, « La treiziesme joye de mariage ».
(3) Cf. Tennyson, *Enoch Arden*.

confie l'auteur bien informé, — « ne sera pas de son mary, laquelle chose advient souvent (1). »

Elle est nerveuse, exigeante, ne fait que « mignoter et soy plaindre. » Le mari s'ingénie et s'épuise en vain à la satisfaire ; « il court et trote... à pié ou à cheval, de jour ou de nuyt... pour quérir à la dame ce qu'il luy fault ou plaist ;... et sera grant aventure s'il aporte viande qui lui plaise, combien qu'il a mis grant peine de la trouver et avoir. » Il porte « toute la charge de l'ostel, de lever matin et coucher tart et de penser de son mesnage selon son estat. »

« Approche le temps de l'enfantement ». Nouveaux soucis ! Il faut qu'il y ait « commères et matronez... à l'ordonnance de la dame... pour la garder tant comme elle sera en couche. » C'est le bon époux qui les prie de venir, qui doit « quérir » tout ce dont elles ont besoin, les nourrir et surtout les abreuver, car elles « beuvront autant de vin comme l'en mettroit en viellez botez. »

Mais voici les symptômes immédiats de la délivrance. Le mari ne sait plus que devenir. « La dame se voue en sa douleur en plus de vingt pélérinages, et le mary la voue à tous sainctz et sainctes (2). »

A l'annonce de la nouvelle, « viennent commères de toutes parts, et il fault que le mary serche et face tant qu'elles soyent bien aises. » Tandis qu'il se multiplie en maintes manières, elles s'installent chez lui près de la nouvelle accouchée pendant quinze, vingt jours, dépensant, ripaillant, buvant « comme bottes arses », bavant de perfides insinuations, donnant les pires conseils. « Je m'esmerveille bien », — papote l'une d'elles, — «... que vostre mary fait si peu de compte de vous et de vostre enfant. Or regardez qu'il en

(1) F° VIII r°-XI r°, « La troisiesme joye de mariage ».

(2) Sans doute, en ces instants cruels, la femme souffre. Mais l'homme, qui a le souci de ses affaires, qui doit supporter tout le long de son existence l'ennui des misères féminines et vivre au milieu de lamentations incessantes, est bien plus à plaindre. « Bien est vray, » — reconnaît notre auteur, — « que quant la femme porte enfans et est grosse et empeschée, que à l'enfantement a grandes peines et douleurs. » « Mais », — s'empresse-t-il d'ajouter, — « ce n'est riens à comparer à ung soucy que homme raysonnable prent pour aucunes négoces qu'il a affaire. Quant de la peine et de l'angoisse de l'enfantement, je ne m'esmerveille que d'une gelline ou de une oye qui met hors ung gros œuf comme vous avez le poing par un pertuys ouquel paravant vous n'eussiez peu mettre vostre petit doy... » (F° XXII v°).

feroit se vous en avies cinq ou six ! Il appert bien qu'il ne vous ayme guèrez. Si lui faictez vous plus grant honneur de le prendre qu'il advint oncques à homme de son lignage... » Une autre surenchérit : « Se mon mary me faisoit ainsi, j'aymeroye mieulx qu'il n'eust œil en teste... Ne lui acoustumez pas à vous laisser mettre ainsi soulz le pied. » Et la « dame » de répondre : « Je n'en sçay que faire, tant est mal homme ! » Une forte tête raconte alors comment elle a bien su mater son mari et se pose en exemple. « Ma commère », — conseille une autre, — « sonnez lui bien sa vielle quant il sera venu... »

Pendant ce temps, l'époux dévoué était allé « quérir vitailles. » « A l'aventure en a fait grant meschef du sien, dont il est en grant soucy, et arrive une heure ou deux en la nuit, » car il n'osait « coucher hors de sa maison pour doute de despence » et avait « grant envie de savoir se la dame est bien saine. » Aussitôt arrivé, « mouillié et fangeux », il s'inquiète de la santé de sa femme qui se dit malade ; il s'empresse et s'ingénie à la bien servir et à la satisfaire, sans se douter comment son absence a bien été mise à profit.

Une fois rétablie, la femme a hâte d'accomplir ses vœux « à Nostre Dame de Rochemador et en plusieurs autres lieux » (1) ; non point dans un esprit de piété, mais elle a l'humeur voyageuse. Elle fait avec ses « commères » mille plans où le pélerinage en lui-même ne tient qu'une place bien effacée. « Nous yrons toutes ensemble, » — décident-elles, — « et nous esbaterons bien. » Le « cousin », « qui à l'aventure ne luy est riens, » sera même de la partie.

Le mari n'entrevoit pas sans effroi cette nouvelle et importante dépense : « finance de chevaulx selon son estat..., robe à chevaucher..., frais d'un long voyage, abandon des affaires... » Mais il doit enfin y donner forcément son consentement.

« Le temps nouvel approche et les vertuz s'esmeuvent pour les élémens et plannettes, » « Quasimodo, que il fault ouyr les oyseaulx chanter. » C'est le printemps. « Si convient aler aux champs. » C'est le moment où les femmes « font leurs entreprises d'aler en voyage. »

Le mari fera bien, conseille notre conteur, de rester chez

(1) F° xxv v°-xxvii r°, « La huitiesme joye de mariage ».

lui, « deust-il porter pierres sur le col, » car s'il accompagnait son épouse, il aurait fort à s'en repentir. « Elle ne seroit pas contente se il n'avoit paine et meschief, car elle dit que le cheval trotte dur et en est malade, qu'elle a l'estrier trop court ou trop long et qu'il la descende et qu'il maine le cheval par la bride pour passer ung pont ou un maulvais chemin... »

Au retour, elle trouve tout à critiquer. S'il y a « aucun bien », elle dira que c'est « de par elle ». « S'il va mal, elle tensera et dira » que c'est « de par » son mari. Elle aura pris goût aux voyages coûteux et voudra recommencer « tous les jours » à « aller par chemins ». Elle se rendra, en fin de compte, parfaitement insupportable.

Avec les enfants la famille est créée. Si le mari en éprouve de la joie et de la fierté, trop peu souvent justifiée, il y trouve aussi une source inépuisable de tribulations.

Il aura eu cinq ou six « petits enfans » et passé bien de « males nuitz » et de « maulx jours ». Sa jeunesse en est « fort refroidie » ; « il est tant lassé de mesnage qu'il ne lui chault plus que femme die ou face ; et est endurcy comme ung vieil asne qui par acoustumance endure l'aguillon pour lequel il ne haste guaire son pas qu'il a acoustumé d'aller (1) ».

Il « n'a pas à l'aventure grant chevance ». Et cependant, il a « une fille ou deux qui sont prestes à marier et leur tarde, car on le congnoist à ce qu'elles sont jouantes et saillantes... » ; « il fault aux enfans chausses, souliers, pourpoins, vitailles et autres choses, et les filles tenir joliment pour trois choses : l'une, pource qu'elles en sont plus tost demandéez à marier de plusieurs galans ; l'autre si est se le mary ne le vouloit faire, il n'en seroit rien pour lui, car la dame, qui a passé celle voye comme elles, ne le souffroit pas ; à aultre si est que les filles auront bon cueur et gay de leur habit et ne seront aises jusques à ce qu'elles soient jolies ; à l'aventure, qui ne les tiendroit jolies, elles trouveroient manière de les avoir, dont je me tais », ajoute l'auteur, laissant par sa réticence volontaire beaucoup à penser.

En revanche, « le mary est abayé de tous costés pour les charges qu'on lui demande et sera à l'aventure mal habillié... Ce nonobstant, il fault qu'il trote et aille par pays pour gou-

(1) F° XI r°-XIII r°, « La quarte joye de mariage ».

verner sa marchandise selon l'estat dont il est. Il a à l'aventure deux poures chevaulx ou nul maintenant, s'en va à trente ou quarante lieues à une assise ou en parlement pour une vielle cause ruineuse qui dure dès le temps de son grant père. » Il « ne sçait guaires de plait, et est bien despélicé de sergens, d'avocatz et de greffiers. » « Il a une bottes qui ont trois ou quatre ans et ont esté si souvent appareilliées par bas que ce qui souloit estre au genoux est au milieu de la jambe. Il a uns esperons du temps du roi Clotoire, de la vielle façon, dont l'un n'a point de molette ; et une robe de parement qui a bien dix ans, mais il n'a acoustumé de la porter sinon aux festes, et quant il alloit dehors, et est de vielle façon pource que depuis qu'elle fut faicte il est venu nouvelletez de robes. Et quelque jeu ou instrument que il voye, il luy souvient tousjours de son mesnage. Il vit pourement sur les chemins et mesmement les chevaulx s'il en a. Et a ung varlet tout esgarouillié qui a une vielle espée enroulée que son père gaigna à la bataille de Flandres. Et a une robe que chascun congnoist ; il n'y estoit pas quant elle fut tailliée, car les coustures de dessus les espaulles en pendent trop bas. Il porte une vielle bouge où son père portoit son harnois à la bataille de Cypre... »

Quand, le soir, il rentre chez lui, « moult las et traveillé, et le cueur pensif, chargié et angoisseulx de ses besongnes, » « la dame tense et tempeste par la maison » ; « quelque chose qu'il commande ou dye, les serviteurs n'en feront compte, car ilz sont tous de la dame et les a tous endoctrinéz... »

Le malheureux ne « sonne mot », car il est « saige » et « de bon cresme » ; il « prent tout en pacience, et se siet bien loing du feu, combien qu'il ait grant froit » et « soit mouillié jusques à la chemise », « car la dame et les enfans sont à l'environ... » ; et « il regarde bien la contenance de sa femme qui est male et diverse. » Le « soupper » ne lui a pas été préparé. A peine ose-t-il une observation, sa compagne lui riposte brutalement et éclate en mille injustes reproches. Par hasard, un des enfants se met à pleurer, « celluy que le mary ayme le mieulx » ; aussitôt la mère le saisit « et bat très bien plus par despit du mary que pour aultre chose. » Et si celui-ci veut pacifiquement intervenir, il met le feu aux poudres ; sa femme lui fait tout une scène, la « nourrice » s'en mêle et la « chamberière » ne se gêne pas pour lui dire tout net son

fait : « C'est grant honte quant vous venez de dehors, et la maison deust estre resjouie de vostre venue, et vous ne faictes que noise ! » Le pauvre homme n'a qu'à s'incliner ; « sans souper, sans feu, tout mouillié et morfondu..., s'en va tantost coucher pour soy reposer... et ouyr les enfans crier à nuytée ; et la dame et la chamberière les laissent à l'aventure crier tout en escient par despit du mary... »

Ainsi la femme est l'artisan impitoyable du malheur domestique de son époux.

Sans doute, parfois, celui-ci peut bien s'en prendre à lui-même, comme en cas de mariage disproportionné quant à l'âge ou au rang social ; « car il ne se peult mieulx gaster que de soy laisser envelopper en ces deux liens, pource que ce sont deux choses répugnantes que on veut acorder contre raison (1). » Il en est de même quand un homme encore jeune s'est uni à une femme déjà mûre, « entredeux » ; « c'est comme qui enfermeroit en ung sac ung chien et ung chat (1)...

Mais, même en dehors de ces hypothèses, le mari ne trouve guère à son foyer le pur bonheur qu'il avait rêvé. La femme en est le démon. Elle n'a paix ni trêve que de lui créer mille ennuis et tourments. C'est, constate philosophiquement notre conteur, « toute condicion de femme de leur nature (2). »

Coquetterie sans mesure, égoïsme sans frein, infidélités éhontées, insouciante administration du ménage, dépenses sans retenue ; tel est le bilan d'une existence féminine.

Le mari a encore à souffrir de ses caprices les plus bizarres et les plus imprévus, les plus futiles aussi ; de son caractère difficile qui va même, parfois, jusqu'à compromettre la réussite des affaires et qui ne sait être hospitalier qu'aux « gallans ».

Le « disner » est prêt ; tout à coup elle ne veut pas venir à table. Les objurgations maritales restent sans effet. « Elle n'a riens, mais elle se joue ainsi (3)... »

Un jour, le mari, étant à ses « besoignes », croit devoir inviter pour le « souper » et la nuit « un ou deux de ses amys » à qui il est « le plus tenu » et qui lui peuvent « bien nuyre ou aider ». Il prend la précaution de faire prévenir sa femme

(1) F° XIII r° — v° ; XXXIV v°.
(2) F° XIX r°.
(3) F° XIX r° — v°, « La sixiesme joye de mariage ».

par son « varlet premier » de « bien appareiller à disner. » Le soir, il arrive avec ses hôtes. Mais « il n'y a feu ne rien prest. Ne demandez pas s'il est bien aise, car ses amys qu'il a amenés voyent bien à l'aventure que, quant il envoya le varlet devant, que tout ce que le seigneur commande n'est pas arrest de parlement. » Il « appelle ses gens ; mais... il ne trouve que une poure vieille ou ung varlet qui ne peut rien faire », car la « dame » à qui n'a pas plu l'invitation, a pris un malin plaisir, « par despit », à envoyer les serviteurs, les filles, les « chamberières », « les ungs de ça et les autres de là. » Elle-même demeure obstinément dans ses appartements après avoir eu soin de fermer le linge de table et de nuit, « touailles et longières ouvrées et blanches, linceux frez et couvrechiefs fins » dans les « coffres » et d'en égarer les clefs. En vain son mari la supplie-t-il. « Elle fait la malade. » Tout juste, elle consent à venir à table ; mais elle y fait « telle contenance... qu'il vaulsist mieulx... qu'elle n'y eust jà esté, car ses amys congnoissent bien sa manière... » On veut avoir du « vin fres », mais « on ne peut trouver le foret pource que elle ne veut ». « Et n'y a frommaige ne aultre chose, et en fault par adventure aller quérir chez les voisins... » Le lendemain matin, les amis quittent ce toit inhospitalier, « et leurs varletz leur comptent sur le chemin ce qu'ilz ont aprins... à l'estable... avec le page du mary ; si se raillent en chevauchant de lui et ne sont pas bien contens (1)... »

Il reste encore au malheureux époux une liberté, qui lui est chère à juste titre : celle de traiter seul ses affaires. Cette liberté même n'est pas à l'abri de toute atteinte.

La femme, « male et diverse », rêve volontiers « seigneurie et dominacion ». Elle se met en tête de « sçavoir des besoignes du mary, et fust il Président, et se veult entremettre et faire response aucuneffois se mestier est (2). »

Parfois, en effet, trop faible, il se résigne à n'être que l'ombre de sa compagne (3). Heureux même du joug qu'il s'est donné, il « se gouverne par son conseil. Et quant aulcun

(1) F° XIX v° — XXI v°, « La sixiesme joye de mariage. »
(2) F° XXVII r°.
(3) F° XXXII v°, « La douziesme joye de mariage ».

a affaire à luy, il dit : J'en parleray à la dame de nostre maison, et s'elle veult il sera fait, et s'elle ne veult il n'en sera rien. » Elle centralise tout, commande, tranche, ordonne à volonté. Et quand le pauvre homme la gêne, « elle en délivre la maison » à son gré, « car elle l'envoiera où il luy plaira, ou en voyage..., face pluye ou vent. »

Jusqu'à l'inévitable amant qui met à profit la situation. Par pudeur, au moins, il « s'en vient de nuyt et se musse dedans le celier ou l'estable pour parler à elle ». Mais aussi, enhardi et audacieux à l'excès, il « entre en la chambre mesme où le mary est couché pour accomplir sa voulenté. » Si le chien, fidèle gardien, a aboyé au passage du nocturne « gallant », donnant l'éveil, et que le mari s'inquiète, la perverse se charge de dissiper ses doutes et « lui faict acroire que ce sont ras ». Il n'y ajoute point toujours foi, car il « a veu sa faulseté » ; mais il demeure sans énergie.

A quoi bon se gêner avec cet homme débonnaire ! Elle « luy fait porter les enfans jouer, et elle luy fait tenir... la fusée quant elle trouille au samedy... »

Parfois, cependant, plus viril, il aura tenu bon et victorieusement lutté pendant vingt ou trente ans contre cette complète annihilation de lui-même (1). Mais cette lutte de tous les instants, les chagrins intimes, le surmenage, la maladie l'ont conduit à une vieillesse prématurée. Sa femme alors, « une vieille sèche aigre et ague », « se venge de luy de ce qu'elle n'avoit peu estre maistresse ou temps passé. » « Adoncques la guerre est finie et tourne la chance mallement. » Elle lui reproche ses infirmités. Vainement évoque-t-il le souvenir ému de la tendresse dont il l'a toujours entourée ; elle se moque de lui, déclare qu'il « retourne en enfance » et décide, d'accord avec son fils, que « nul homme du monde ne parlera à luy sinon par congié ». Elle « marie ses filles à sa guise et aucuneffoys meschantement, et elles et leurs marys ne prisent riens le bon homme qui demoure gouteux et ne se peut ayder pour les peynes qu'il a souffertes. Lors plure le mary ses péchéz en la nasse où il est encloz, dont il n'istra jamais, mais demourra en douleurs et gémissemens, et n'osera pas fayre dire une messe ne faire tes-

(1 F° XXVII v°, « La neuviesme joye de mariage ».

tament sinon qu'il met son ame entre les mains de sa femme (1)... »

En vain aura-t-il prévu cette déchéance fatale. Bafoué, il a un jour levé le front et battu sa femme. Celle-ci, soutenue par sa mère, s'est révoltée. « Le mary accuse sa femme, et la femme son mary (2). » Ils « demandent estre séparez. » Mais « ilz se sont mis en la nasse et, en voulsissent estre dehors, il n'est pas temps de s'en repentir. »

Parfois, le juge, estimant « qu'ilz n'allèguent pas choses souffisantes à leur intencion », repousse leurs prétentions et « dit par jugement que ilz tiendront leur mesnaige et les admoneste ». « Oultre les biens premiers où ilz estoient », — constate ironiquement notre auteur, — « ils ont ce loppin, car ilz ne sont pas aises et se font mocquer à tous. » La vie intolérable va reprendre son cours.

Parfois, le juge dit qu'il les sépare et « leur deffend sur grosses peines que ilz se tiennent chastement en contenance ». Mais « advient que l'ung ou l'autre se maintient follement et font leurs voulentez où il leur plaist; aucune foiz celle femme va de chambre en chambre ou en une bonne ville et fait tout son plaisir ; ilz se cuydent estre mys hors de la nasse et en cuident estre eschappez, mais ilz y sont pys que devant. Or est l'homme gasté et affollé, de quelque estat qu'il soit, et la femme aussi. Ilz ne se pevent plus marier la vie durant l'ung de l'autre. S'ilz ont grandes possessions et qu'ilz soient de grant lieu, adonc leur nom est perdu et se mourront sans héritier (3). L'homme est mal de sa femme qui est déshonnorée, car, à l'aventure, quelque galant la tient en sa maison honteusement devant luy, qui me semble l'un des grans tourmens que homme puisse avoir. Ainsi use sa vie en languissant tousjours et misérablement finera ses jours ».

Enfin, la libération définitive, la mort survient. Le mari, devenu veuf, va-t-il savourer à longs traits la liberté recon-

(1) F° XXXIII r°, « La douziesme joye de mariage ».
(2) F° XXVIII v°, « La dixiesme joye de mariage ».
(3) L'auteur ici suppose sans doute qu'aucun enfant n'est né de l'union conjugale avant qu'elle soit relâchée par la séparation. Les deux époux, ne pouvant se remarier en raison de la persistance du lien matrimonial, se trouvent de ce fait voués à la stérilité, ou du moins le prémourant ne peut laisser, à son décès, de descendant légitime.

quise ? Hélas ! le cœur de l'homme s'est trop irrésistiblement attaché à « l'apast qui est la femme ».

Il a aimé celle qui l'a fait si cruellement souffrir ; il a béni l'être toujours cher qui le torturait ; il pleure sincèrement son trépas.

Mais la douleur n'est pas éternelle. Et il se trouve toujours quelqu'un pour le pousser à se remarier (1).

Il cède, confiant inlassablement dans la vie et le bonheur. Il s'immole à nouveau sur l'autel de l'hyménée. Véritable immolation, car dans ce second foyer ce sont les mêmes tribulations, les mêmes tourments que dans le premier qui l'attendent, et sa nouvelle épouse, dont on lui avait fait un portrait moral si séduisant, ne tarde pas à « déployer » « son venin qui est poignant comme ung aspic qui est rebours et enveloppé en son cueur (1)..... »

Tel est le noir tableau des « joyes de mariage ».

Peut-être, avoue en terminant l'auteur, en a-t-il un peu assombri les couleurs ; et il fait, en manière d'épilogue, des réserves tardives. Ces « malheuretez », dit-il (2), « chayent... aussi bien sur les femmes que sur les hommes ». De même, il ne prétend point que toutes ces tristes « joyes » « adviennent à ung chascun marié » ; toutefois, il peut certifier qu'il n'est homme qui n'en éprouve au moins une (2). C'est pourquoi il appelle le mariage une véritable « servitude » (3) ; sans cependant vouloir dire « que on ne face bien de soy marier », sans non plus « se mocquer » de ceux qui sont mariés, bien qu'ils soient « abestiz mieulx que les aultres » (3).

Ces restrictions et réticences sont-elles vraiment sérieuses ? Il est permis d'en douter.

Elles apparaissent peut-être surtout comme destinées à brouiller ce que la dissertation de notre habile conteur avait de trop nettement hardi pour son époque.

Il semble aussi qu'il ait voulu, tout en restant à peu près sincère et franc, amortir le coup qu'il portait publiquement à la réputation des femmes ; coup d'autant plus dangereux qu'il avait donné à son traité non la forme d'un roman, toujours

(1) F° XXXIV r°-v°. « La quatorziesme joye de mariage ».
(2) F° XXXV v°.
(3) F° XXXVI r°.

quelque peu fantaisiste, mais celle d'une étude de mœurs vécue (1). Les femmes avaient, sans doute, trop réjoui ses heures galantes pour qu'il se crût en droit d'oublier avec la plus noire ingratitude leurs faveurs passées, de flageller sans aucune pitié leurs vices et de compromettre ce qu'il pouvait attendre encore de leurs faveurs futures...

Il sait faire, à propos, son profit de ce que son expérience lui a appris : que la femme « désire tousjours estre flattée et n'est si grant mensonge qu'elle ne croye tantost, mais que ce soit à sa louenge » (2). Aussi paraît-il s'excuser, — pour la forme et sans prendre d'ailleurs grand souci d'être d'accord avec lui-même, — d'avoir été dur pour le sexe faible et trop compatissant pour les maris. « Lesdictes joyes que je tiens à malheuretez », — confesse-t-il innocemment (3), — « sont aussi bien sur les femmes que sur les hommes ; mais elles me pardonneront, s'il leur plaist, combien que je ne leur aye rien meffait pource que tout est à leur louenge et honneur. »

Puis, cette concession faite à la vieille galanterie française, il se retourne avec la plus tranquille désinvolture vers le lecteur intelligent qui l'observe et, s'exprimant sur le pourquoi de toutes les misères conjugales, il laisse entrevoir le véritable fond de sa pensée (4) : « Je ne sçay que c'est se n'est la nature du jeu qui veult ainsi. Et se l'en demande quel remède on y peut mettre, je respond que c'est chose possible, combien qu'il seroit difficile. Mais se aucun m'en vouloit demander mon advis, je sçay bien que j'en diroye, mais je m'en tais, pource que aucune damoiselle ou autre m'en sauroit mal gré ; combien que tout est à la louenge des femmes. Et quelque chose que j'aye dit ou escript, qui bien l'entendra on ne trouvera point que les hommes ne ayent du pire ! »

Que conclure ?...

Nous avons assisté à l'évocation de toute la société du XVe siècle avec ses tares et ses vices. Nous avons pénétré au

(1) Cf. « Institution de la femme chrétienne », imprimé en 1542 et traduit du latin de l'Espagnol Vivès par Pierre de Changy (analysé brièvement par M. Jules Lemaître, « Fénelon » [Conférences], Paris, 1910, p. 83-86 et s.), où apparaît la préoccupation constante de l'éducateur de préserver la femme des entraînements de sa nature vicieuse.

(2) F° XXI v°.

(3) F° XXXV v°.

(4) F° XXXVI r°.

foyer de famille et nous en avons surpris les profondes misères. Dans cette résurrection d'un passé que nous croyions disparu dans la poussière séculaire des tombeaux et qui nous apparaissait si lointain, nous nous sommes étonné d'y reconnaître la société même qui nous entoure et de l'en sentir si directement tributaire. Ainsi, nous avons éprouvé une fois de plus cette vérité que l'humanité, au cours de ses incessantes évolutions, ne cesse cependant, au fond de son être intime, de demeurer toujours identique à elle-même, et que l'histoire d'hier diffère bien peu de l'histoire d'aujourd'hui !

Un maître-écrivain s'est affirmé : observateur et fin psychologue, spirituel conteur aux piquantes boutades et dont le style pittoresque offre toute la saveur du vieux sel gaulois.

Mais surtout une mentalité curieuse nous a été révélée, tout ensemble hardie et parfois timorée, comme le siècle tourmenté qui la vit éclore, annonçant dans le détail intime des mœurs les temps nouveaux que nous vivons et le programme de la lutte, toute moderne, contre le mariage indissoluble en faveur du divorce d'abord, de l'union libre ensuite, et bientôt de toutes les fantaisies sexuelles, pour nous ramener ainsi au point de départ même de la civilisation.

Notre vieil auteur est un précurseur et un promoteur d'idées neuves. C'est aussi et déjà un expérimenté. Sa verve satirique s'est exercée contre le mariage ; mais, cédant peut-être à des préoccupations religieuses, il n'ose en poursuivre la ruine. Il le regarde comme une institution dont les défauts, inéluctables, *sui generis* pour ainsi dire, ont leur origine et leur raison d'être dans le jeu même d'amour et les passions contradictoires qu'il est de sa nature d'agiter. Aussi ne s'illusionne-t-il pas et ne rêve-t-il pas, par l'introduction d'un système d'unionisme plus ou moins breveté, une humanité meilleure ou plus heureuse !

Sans doute, des situations spéciales, où des existences sont prématurément brisées par les malheurs domestiques, méritent qu'on y cherche remède. Il faut, toutefois, se défier des entraînements d'une compassion trop prompte à s'émouvoir, et ne pas sacrifier, imprudemment, à des intérêts particuliers, si graves qu'ils puissent paraître, l'impérieuse nécessité, pour toute société, d'un ordre moral solide.

Le mariage n'est pas uniquement la satisfaction d'un

besoin de plaisir. Il est la conséquence même de la loi de la perpétuité de l'espèce dans une société civilisée. Il est, en un sens peut-être plus élevé, selon la définition du jurisconsulte romain : l'union de l'homme et de la femme impliquant communauté absolue de toute la vie et du droit divin et humain (1). Il comporte des prérogatives, mais aussi des obligations ; il donne des joies, mais il procure aussi bien des peines. De celles-ci nul n'est exempt. Dans son égoïsme profond, notre conteur s'en effraye. Cependant il n'y a là qu'une application de cette vérité, qu'il doit reconnaître d'ailleurs lui-même : l'inexistence du bonheur absolu.

Telle est la loi de mariage.

Pour y échapper, les moyens proposés sont à peu près vains : séparation de corps ou anéantissement de l'union avec faculté d'en contracter une ou plusieurs autres. L'un est insuffisant, le second n'aboutit qu'à faire le plus souvent tomber l'expérimentateur non encore désabusé de Charybde en Scylla. L'auteur des « Quinze joyes » nous l'a montré ; en en rejetant, parfois, un peu gratuitement, toute la responsabilité sur la femme.

C'est que la passion, dite amour, gouverne en maîtresse les rapports des êtres humains dans ce qu'ils ont de plus secret et de plus délicat ; passion qui met en opposition constante entre eux les sentiments qu'elle fait naître ; passion aveugle, instable ; essentiellement génératrice de conflits, qui demeurent sans issue quand les êtres unis par ses liens ne sont pas pénétrés et comme imprégnés de leurs devoirs respectifs.

Certes, le régime de l'union éphémère, où l'homme serait le souverain dompteur, où, papillon « ondoyant et divers », il s'enivrerait de chaque fleur, et où pour lui toujours luirait, inaltérable, sans cesse renouvelée, la « lune de miel », conviendrait surtout à l'égoïsme du sexe fort. Au fond de lui-même notre vieux conteur s'en accommoderait volontiers ; et peut être est-ce là le remède qu'il n'a pas osé clairement énoncer.

Mais c'est la porte grande ouverte à toutes les lubricités. Il est impossible de le proposer à une société tant soit peu soucieuse de la dignité de la femme et des mœurs.

(1) « Nuptiæ sunt conjunctio maris et feminæ, consortium omnis vitæ, divini et humani juris communicatio. » (Dig. XXIII, II, De ritu nupt., 1, Modestin).

Et cependant, là conduit, insensiblement mais presque fatalement, la pratique des différents systèmes que préconisent, — de bonne foi d'ailleurs et dans un but louable en soi, — d'éminents mais imprudents auteurs, et qui tendent à abaisser ou à détruire les barrières du mariage, protectrices de la vraie famille. L'expérience des siècles l'a prouvé ; l'histoire de chaque jour, les doléances dont de prévoyants esprits se font l'écho en apportent une nouvelle et convaincante démonstration.

Aussi, devons-nous, — au besoin contre notre propre sentimentalité, — respecter le cadre antique, un peu sévère mais nécessaire, du mariage, même indissoluble, où nos sociétés ont pris naissance et se sont développées dans leur essor vers la réalisation de leurs destinées...

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART.